

Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. BLANC Gilbert, Mme POULARD Magalie, Mme PAGE Laetitia, M. LOUCHE Morgan et Mme VANDROUX Viviane.

Absent excusé représenté : M. LACOMBE Jacky représenté par Mme Magalie POULARD

Absentes excusées : Mme BLANCHARD Karine et Mme REGNIER Karine

Secrétaire de séance : Corinne LONJARET

Lecture du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2025

Comptage et suivi de la population d'hirondelles sur le bâtiment de la mairie et des écoles sur 2025

Monsieur le Maire rappelle l'obligation imposée par la DREAL de réaliser un suivi de la population et de la reproduction des hirondelles par un écologue en 2023, 2024 et 2025.

Le rapport de ces visites pour 2025 fait état de 71 nids au total recensés, dont 36 artificiels ; et parmi tous ces nids 50 sont occupés par des hirondelles. Quelques nids sont récupérés par les moineaux domestiques mais la colonie d'hirondelles de fenêtre est toujours en augmentation. Le comptage précise que 94% des nids artificiels sont habités (34 sur 36).

Le rapport 2025 de l'AOMSL a été transmis à la DREAL le lundi 22/09/2025. La réponse par mail de Mme PLASSARD de la DREAL conclut à un gain de biodiversité au terme de cette opération !

Bilan de la vente de bois 2024-2025 :

Monsieur le Maire rappelle la vente de bois :

- sur la partie nord de la parcelle communale de Chavanu, le long du chemin des Chânaïs : un lot vendu au prix de 17 euros le moule de bois fait. Le lot a été fait pour un total de 6.25 moules, soit une recette de 106.25 €.
- sur un excédent communal le long du chemin rural dit « de la prairie » (Sud-Ouest) : un lot vendu au prix de 17 euros le moule de bois fait. Le lot a été fait pour un total de 10.84 moules, soit une recette de 184.28 €.
- sur la parcelle communale de « Chardenet » cadastrée section A n° 154, à la suite des coupes de bois réalisées pendant l'hiver 2023-2024 : trois lots répartis sur trois personnes ont été faits pour un total de 67.05 moules, soit une recette de 1 139.85 €.
- sur le chemin rural dit « des 4 sapins » : fin d'un lot de bois vendu sur l'hiver précédent au prix de 17 euros le moule de bois fait. Le solde du lot a été fait pour un total de 3.52 moules, soit une recette de 59,84 €.

➔ Bilan vente de bois 2024-2025 = 1 490.22 €

Vente de bois 2025-2026 (N° DE_2025_031)

Exposé :

Monsieur le Maire expose que 3 personnes sont intéressées pour acquérir des lots de bois pour la nouvelle saison 2025-2026. Des lots pourront être délimités sur la parcelle communale de Chardenet cadastrée section A n°154, à la suite des coupes de bois réalisées pendant l'hiver

2024-2025, et si besoin sur la parcelle communale de Chavanu à proximité de la cabane des chasseurs, cadastrée section D n°209.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre trois lots de bois répartis sur les parcelles communales cadastrées section A n° 154 et section D n° 209 à M.Guy MARCEAU, à M.Christophe ROLLIN et à M.Max EL MEHERES.
- dit que chaque lot sera délimité et numéroté par des membres du Conseil Municipal en présence des personnes mandatées par les élus pour la réalisation de cette tâche.
- fixe le prix de vente à 17 euros le moule de bois fait.
- le comptage du nombre de moules de bois à facturer s'effectuera sur place en présence des personnes mandatés par les élus pour la réalisation de cette tâche et de l'acheteur.
- le bois devra être coupé avant le 31 mars 2026 et retiré avant le 30 juin 2026 sous réserve des conditions météorologiques.
- chaque acquéreur devra se présenter en mairie pour la signature du contrat de vente.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 14 octobre 2025

Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Frais de Santé des agents (N° DE_2025_032)

Exposé :

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2026, le conseil municipal, par délibération du 15 février 2024, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, le Centre de gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription au contrat d'assurance collectif de complémentaire Santé à compter du 1^{er} janvier 2025, adossé à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- Le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de définir la participation en tant qu'employeur : à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois.

Délibération :

Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune d'Huilly-sur-Seille à partir du 1^{er} janvier 2026,
- Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de : 15 euros par agent et par mois à partir du 1^{er} janvier 2026

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 14 octobre 2025

Démission de Marine AGNEL et recrutement de Fanny PICHET

Marine AGNEL, titulaire d'un CDD d'un an (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025) sur le poste d'adjoint administratif, d'une durée hebdomadaire de 6/35°, a donné sa démission en date de fin de contrat le 15 novembre 2025 ; afin de soulager sa charge de travail hebdomadaire sur l'ensemble des collectivités pour lesquelles elle intervient.

Fanny PICHET, actuellement secrétaire de mairie à Jouvençon, très intéressée par ce poste pour compléter son temps de travail, sera recrutée en CDD sur une durée de 1 an à partir du 17 novembre 2025, sur le poste d'adjoint administratif et pour une durée hebdomadaire de 6/35°. Elle sera rémunérée sur la base des mêmes indices qu'à la mairie de Jouvençon soit au 9^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif.

Avancement des travaux du local archives et du tri des archives

Débarrassage du local technique : du 26 au 28/08

Condamnation du préau dans la cour d'école à compter du 26/08

Démontage du réseau électrique : le 1^{er}/09

Travaux de maçonnerie / société ARNAUD PANAY : du 1^{er} au 18/09

Travaux de menuiserie / entreprise SAONE SEILLE CHARPENTES : du 06 au 08/10

La mise en place des nouveaux équipements électriques (tableau électrique, lumières, prises, radiateurs, VMC) se fera en dernier, sans doute à compter du lundi 13/10.

Les rayonnages (fournitures MANUTAN) ont été réceptionnés le jeudi 28 août, et seront installés par l'employé communal dès que possible, à compter du jeudi 09/10 si possible.

En parallèle, Monsieur LATOUR a démarré le tri des archives communales comme prévu le mardi 22 juillet après-midi, il a été présent ensuite les : 06/08 après-midi, 12/08, 28/08, 09/09, 10/09 matin, 18/09, 30/09 matin, 08/10 et 10/10. La fin de la mission est prévue pour l'instant en novembre... A la demande de M. Latour, et par manque de place dans la salle associative, il est désormais nécessaire de pouvoir utiliser le nouveau local à archives pour commencer le rangement des archives triées.

Questions diverses

- Obsolescence des postes informatique en mairie : blocage migration sur Windows 11

- Cérémonie du 11 novembre :

Lieu du vin d'honneur : Local technique ou salle des fêtes

- Commission Communication

Répartition et mise en place des décorations de fin d'année par hameaux le 6 décembre 2025

Rédaction du Petit Journal de janvier 2026

- Synthèse des diverses réunions :

Conseil Syndical Syndicat Mixte du Pays Bresse Bourguignonne du lundi 22/09

Conseil Communautaire Terres de Bresse du jeudi 25/09

Réunion Département « Conférence des Territoires » du mardi 30/09

AG SIERL du mardi 30/09

Conseil Syndical SIVOS du lundi 06/10

Réunion Calendrier des Manifestations avec les associations du mardi 07/10

- Calendrier :

- *Banquet des Pompiers le samedi 11/10 à 12h00*

AG SIVOM le jeudi 16/10

Animation APE pour la semaine du goût avec les enseignantes le vendredi 17/10 (Loisy)

Inauguration de la cantine scolaire rénovée le vendredi 17/10 à 18h30 (Loisy)

Animation APE pour la soirée Halloween avec le CMJ Loisy le vendredi 31/10 (Loisy)

Monument aux morts le mardi 11/11

AG Foyer Rural et Comité Saint-Georges le vendredi 14/11 à 20h30

Vente à emporter du CCAS le samedi 15/11 à 10h00

Bourses aux jouets et vente de fromages de l'APE le dimanche 16/11 (Loisy)

Conseil Communautaire Terres de Bresse le lundi 17/11 à Cuisery : 18h00 présentation EPAGE + 19h00 prise de compétence ASSAINISSEMENT

Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée au public du 20 au 26 octobre 2025 (congés Sylvie).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

